



**Chiens susceptibles d'être dangereux (art. 10) :**

- a) les chiens de race Staffordshire bull terrier ;
  - b) les chiens de race Mastiff ;
  - c) les chiens de race American Staffordshire terrier ;
  - d) les chiens de race Tosa ;
  - e) les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race American Staffordshire terrier, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre ayant dans ses attributions l'Administration des services vétérinaires ;
  - f) Les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Mastiff, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre, ces chiens étant communément appelés « boer-bulls » ;
  - g) Les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Tosa, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre.
-